

YANNIS THANASSEKOS & PHILIPPE MESNARD

ÉDITORIAL

LA MÉMOIRE, VICTIME DE L'HISTOIRE ?

Depuis l'adoption des lois dites « mémorielles » qui généralisent les dispositions pénales de la loi Gayssot (1999) à d'autres crimes de masse jalonnant l'histoire occidentale dans le long terme, les historiens de nombreux pays se sont activement mobilisés pour contester et contrer ces mesures, qu'ils jugent abusives, du pouvoir politique et judiciaire dans le domaine de la recherche historique. Fin 2005 et début 2006, deux pétitions, l'une en France, « Liberté pour l'Histoire » – initiée par René Rémond et Pierre Nora – l'autre en Belgique, « Pléthore de mémoire¹ » – initiée par José Gotovitch –, ont recueilli les signatures d'un grand nombre d'historiens, et non des moindres. Ce combat s'amplifie et se radicalise aujourd'hui dans le cadre du projet d'une décision-cadre adoptée en première lecture par le Parlement européen – à l'initiative de la France – qui fait de la « banalisation grossière » (et même de la « complicité de banalisation ») des « génocides, crimes de guerre à caractère raciste et crimes contre l'humanité », un délit passible de peines d'emprisonnement et ce, quelle que soit l'époque à laquelle ils ont été commis et l'autorité (politique, administrative ou judiciaire) qui les a qualifiés comme tels. Selon les historiens pétitionnaires, cette nouvelle initiative au niveau européen parachève la camisole de force qu'on tente d'imposer à la recherche historique ainsi qu'à l'enseignement².

La publication, il y a quelque temps, du petit ouvrage de Pierre Nora et Françoise Chandernagor, *Liberté pour l'histoire*³ constitue une occasion pour revenir sur ce débat qui ne finit pas d'en finir avec la reprise incessante des mêmes arguments. Si l'on examine les textes des pétitions en question, nous ne pouvons effectivement que reconnaître la gravité de la situation et comprendre d'où viennent les craintes des historiens. Déjà à son époque (1999), la loi Gayssot avait rencontré de vives oppositions de la part d'un certain nombre d'historiens et juristes que nous ne saurions soupçonner d'une quelconque tolérance pour les

pseudo-thèses négationnistes. Mais si l'on regarde toutefois de plus près les présupposés quasi explicites et les implications de ce genre de pétitions – auxquels il faut ajouter nombre d'articles qui vont dans le même sens⁴ –, les choses se compliquent. Certes, les historiens ont parfaitement raison de dénoncer la spirale législative qu'entraînent les pressions des revendications mémorielles sur le pouvoir politique – lequel, en cédant, espère sans doute en tirer quelque dividende électoral – mais, dans le même temps, ils donnent l'impression de vouloir réduire la mémoire et le phénomène mémoriel à ces seules manifestations abusives et potentiellement instrumentalisables. Or, c'est là une réduction irrecevable aussi bien sur le plan des sciences humaines et sociales que sur le plan éthique. Qu'en est-il des apports de la mémoire comme source documentaire à la recherche historiographique et pour la compréhension des événements dont il est ici question ? Qu'en est-il du mouvement mémoriel, phénomène propre de notre temps, et de son impact sur l'historiographie et les autres disciplines des sciences de l'homme ? Faut-il rappeler que c'est bien la mémoire qui a dû forcer, par ses interventions, la porte de l'atelier de l'historien pour l'obliger de prendre à bras le corps toute une série de questions que l'historiographie académique avait négligées, écartées, « oubliées », sinon occultées ? Certes, en y pénétrant, comme par effraction, elle a mis du désordre sur le métier de l'historien, mais on ne saurait lui en tenir rigueur. Même ses excès étaient parfois de nature à aiguillonner la curiosité et l'enquête historiques. La discipline historique en est sortie enrichie. Et bénéficiaire. Certes encore, certains – pas tous – des historiens signataires des récentes pétitions admettent aussi le fait qu'en faisant prévaloir les voix des victimes, des vaincus et des exclus de l'histoire, la mémoire a rendu des bons services à une histoire par trop attachée à ses normes disciplinaires – en élargissant le questionnaire et en diversifiant ses objets. Mais alors pourquoi dans cette défense toute légitime de la « liberté pour l'histoire », l'historien ne serait-il pas à même de mener aussi la critique de sa propre communauté ? Car, à qui finalement la faute et la responsabilité si l'on découvre aujourd'hui – grâce à la mémoire – un si grand nombre de cadavres dans les placards des laboratoires de l'historiographie ? Mensonges d'État et « vérités » d'État coexistent souvent et tous deux n'ont pas manqué, pour être légitimés, de bénéficier de la caution d'historiens. Une telle autocritique ne donnerait-elle davantage de crédit aux actuels plaidoyers pour une recherche libre et autonome ? Dans les années 1980, avec ses travaux sur les lieux de mémoire, Pierre Nora a pu apparaître à beaucoup comme l'artisan même d'une légitimation savante de l'engouement mémoriel. Depuis lors, les rapports de force entre l'histoire et la mémoire seraient-ils tellement renversés au détriment de la première pour que l'histoire tienne à se présenter comme une victime de la mémoire ? Les pièces du procès méthodologique et épistémologique qu'on intente à la mémoire sont bien connues. Elle déforme, elle est changeante, elle recompose, elle est dépourvue de critères de validation, elle est émotionnelle, elle est

plurielle, etc. Par son unilatéralité, un tel procès suggère qu'à l'inverse, le discours historique serait « un », univoque, fait d'un seul tenant, assuré par ses propres critères de dire la vérité unique – prétention qui lui accorderait une position de Sirius. Or nous savons que le discours historique est foncièrement pluriel lui aussi, fait d'interprétations souvent concurrentes d'un même objet ou événement historiques. Faut-il rester indéfiniment prisonnier de la fausse alternative entre « fidélité à la mémoire » et « rigueur scientifique » ?

Si l'on a tant de difficulté à départager, tant sur le plan épistémologique qu'éthique, l'antinomie entre « mémoire » et « histoire », c'est d'abord parce qu'une tendance lourde tend à confondre l'histoire et son discours institutionnel et disciplinaire (et l'écriture qui en procède). Ensuite, parce que cette antinomie est une fabrication relativement récente de ce même discours. À l'inverse de l'historiographie, la mémoire n'est pas une discipline et dépasse de loin les questions épistémologiques qui caractérisent, voire définissent en partie toute discipline. La mémoire touche à la fois des questions épistémiques de compréhension du réel (en l'occurrence du passé comme réel), épistémologiques aux croisements des sciences et des arts (littérature comprise) et idéologiques (au sens large : notre vision du monde aujourd'hui est en partie mémorielle ; et au sens politique : la mémoire peut être instrumentalisée par la politique, au même titre que l'histoire l'a été, car la politique a besoin, pour légitimer ses valeurs et ses actes, de trouver des justifications notamment dans le passé, dont la maîtrise est pour elle un enjeu).

Les débats de ces dernières années nous ont appris autant à minorer les prétentions du discours historique à une scientificité qui n'aurait de compte à rendre qu'à ses propres critères, qu'à être critiques envers une mémoire fortement exposée à toute sorte de manipulations. Effectivement, une juridictionnalisation draconienne de l'histoire menace non seulement le travail historiographique, mais aussi toutes les sciences qui ont fait de la mémoire leur objet d'étude. La légitimité de cette dénonciation gagnera alors en crédibilité et en efficacité si la communauté historique faisait de la mémoire son alliée privilégiée plutôt que son ennemie, voire son bouc émissaire, pour occulter ses propres manquements passés et présents. Cependant, l'absence totale de cadres légaux qui garantirait un fonctionnement « émancipé » de la recherche historique risque de laisser libre cours à toutes les imaginations les plus délirantes que les nouveaux moyens de communication et les nouvelles technologies sont bien incapables de réguler et filtrer par eux-mêmes.

NOTES

¹ *Le Soir*, 25 janvier 2006, et la réponse de la Fondation Auschwitz, « Histoire et politique de la mémoire : celle-ci ne serait-elle qu'une source sans valeur ? », *Le Soir*, 31 janvier 2006.

² Pierre Nora, « Liberté pour l'histoire ! », *Le Monde*, 11 octobre 2008.

³ Françoise Chandernagor, Pierre Nora, *Liberté pour l'histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2008, 60 p.

⁴ René Rémond, *Quand l'État se mêle de l'histoire*, Paris, Stock, 2006, Pierre Nora, « Malaise dans l'identité historique », *Le débat*, n° 141, septembre-octobre 2006 et tout récemment, Pierre Nora et Elie Barnavi, « L'Histoire, victime de la mémoire ? », Propos recueillis par Alexis Lacroix, *Le Magazine Littéraire*, juillet-août 2008, n° 477.